

Congrès de l'USM à Paris le 10 et 11 octobre 2025

Conditions générales

L'Union syndicale des magistrats a le plaisir de vous convier à son congrès annuel !

Conditions d'annulation

En cas d'annulation de votre part moins de 15 jours avant le début du congrès, les montants versés ne seront pas remboursés, sauf motif exceptionnel et sous réserve de justificatif.

Conditions tarifaires

L'adhérent doit être à jour de sa cotisation 2025. Si ce n'était pas le cas au moment de l'inscription au congrès, nous lui demanderions de régulariser sa cotisation 2025 dans un délai de 8 jours, sous peine de se voir refuser l'inscription au congrès. **Les tarifs par grade s'entendent selon le grade occupé au 10 octobre 2025.**

Les magistrats honoraires, qu'ils exercent ou non des fonctions juridictionnelles, paient le tarif applicable aux magistrats du 1^{er} grade.

Chaque adhérent peut être accompagné (accompagnant non adhérent USM, accompagnant non magistrat ...) aux activités (visites et repas) proposées. L'accompagnant paie le même tarif que l'adhérent qu'il accompagne.

Voici le rappel des tarifs pour chaque activité proposée. Merci de vérifier que vous avez bien rempli votre bulletin d'inscription en ligne en ayant coché toutes les activités auxquelles vous (et votre accompagnant le cas échéant) souhaitez participer.

Prestation	Tarifs
Inscription au congrès	20 euros
Petit déjeuner d'accueil du vendredi 10 octobre à partir de 9h dans l'atrium de la 1 ^{ère} chambre civile de la CA Paris	Offert
Déjeuner buffet de 12h30 à 14h Cour d'appel de Paris	15 euros
Cocktail dinatoire le 10 octobre de 19h30 à 01h30 (150 places maximum) accompagné d'animations et d'une visite gratuite du musée Musée Banksy 44 rue du Faubourg Montmartre Paris 9 ^{ème}	80 euros (HH) 70 euros (1 ^{er} grade et honoraires) 50 euros (2 ^{ème} grade) 40 euros (ADJ et stagiaires)
Activité du samedi 11 octobre de 12h à 14h Visite guidée de la Sainte Chapelle	13 euros

Les tarifs ont été fixés en tenant compte de la subvention versée par l'USM et ne reflètent pas le coût réel des prestations proposées.

En m'inscrivant au congrès de l'USM, je reconnais avoir lu et accepter ces conditions générales.